

Une OPAH ?

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Une **opportunité** et des **avantages**



☑ des subventions **exceptionnelles**

+

☑ des services **gratuits** :

- Assistance complète : étude de faisabilité, estimations du coût des travaux, des aides possibles, des loyers....
- Conseils sur les travaux les plus efficaces
- Un interlocuteur unique pour toutes les aides mobilisables pour votre projet.

☑ une opération **limitée dans le temps**



Renseignez-vous !

Gratuit et sans engagement

Mandaté par la commune de Vire Normandie, le CDHAT est à votre disposition gratuitement pour :

► **VOUS INFORMER**

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet

► **ETABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles

► **MONTER VOTRE DOSSIER**

de demande de subventions et assurer son suivi, jusqu'au versement des subventions.

PERMANENCES

de juin 2014 à mai 2017

Les **2^{ème}** et **4^{ème}** **jeudis** du mois
de **9h à 12h**

Service Urbanisme et Habitat
de Vire Normandie
73 rue d'Aunay
14500 Vire Normandie



210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 Saint-Lô

Tél. : 02 33 75 62 40

contact@cdhat.fr
www.cdhat.fr

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
de la commune de Vire Normandie

Juin 2014 - Mai 2017

Amélioration de l'habitat



DERNIÈRE ANNÉE

Bénéficiez
de **subventions**
& **conseils**
pour vos travaux



Conception - Réalisation CDHAT - Mai 2016 - Crédits photos © CDHAT - Commune de Vire Normandie

C'est le moment de rénover votre logement !



Des aides, pour qui ?

Ces aides s'adressent aux **propriétaires privés** pour des travaux dans leur résidence principale ou dans un logement destiné à la location.



A l'initiative de la commune de Vire Normandie, une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) est mise en place jusqu'en mai 2017 sur l'ensemble du territoire.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, **des aides exceptionnelles** vous sont proposées par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), par la commune de Vire Normandie auxquelles s'associent, sous certaines conditions, le Conseil départemental, la Région, l'Etat.

Périmètre de l'opération

Coulonces
Maisoncelles-la-Jourdan
Truttemer-le-Grand
Truttemer-le-Petit
Roullours
Saint-Germain-de-Tallevende-
La-Lande-Vaumont
Vaudry
Vire-
Saint-Martin-de-Tallevende



Conditions générales

Propriétaires occupants-Propriétaires bailleurs

- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions.

Types de travaux éligibles aux aides :

- Travaux d'économies d'énergie
- Travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
- Travaux pour la réhabilitation d'un logement dégradé
- Travaux pour la réhabilitation d'un logement vacant

Avantages fiscaux :

- Les aides sont **cumulables** avec :
 - Le crédit d'impôts
 - L'éco-prêt à taux zéro
 - L'abattement sur les revenus fonciers de 30 à 60% (pour les propriétaires bailleurs)
- et avec l'aide «Habitat Solidaire et Durable» de la Région Normandie



Conditions particulières et aides

► PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subventions
de **25 à 60%***

+

Si les travaux permettent un gain énergétique de **25%**

Prime
de **10% de l'Etat****



Conditions particulières :

- Occuper son logement plus de 6 ans
- Sous conditions de ressources en fonction de la composition du ménage

► PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Subventions
de **20 à 45%***

+

Si les travaux permettent un gain énergétique supérieur à **35%**

Prime
de **1 500 €****



Conditions particulières :

- Logement occupé ou vacant (prime sortie de vacance de 2500 à 5000 €**)
- Location à titre de résidence principale
- Convention d'une durée minimale de 9 ans

► PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES

Prime
de **5 000 € à 10 000 €****
pour la mise en place d'ascenseurs*

D'autres aides financières de Vire Normandie sont envisageables pour le conventionnement sans travaux, la construction ou l'acquisition de sa résidence principale, des travaux d'assainissement, des travaux sur les façades d'immeubles ... Renseignez-vous !

* Sous conditions et selon la réglementation en vigueur

** Majoration possible de Vire Normandie